



Titre de séjour et droit de résidence en France

Par **arnaudbugnon**, le **25/02/2019** à **11:40**

Bonjour,

Je suis à la recherche de réponse, je vous explique notre cas:

J'ai 30 ans je suis Suisse et je vis en France depuis 4 ans. J'ai une entreprise et je travail aussi en CDI.

Ma conjointe est Canadienne, 30 ans aussi et travail pour l'onu, mais va passer en statut Freelance.

Nous aimerions pouvoir vivre ensemble en France mais nous ne somme pas encore mariés.

Quelles sont les lois qui s'appliquent à ce cas?

merci par avance

Par **Tisuisse**, le **25/02/2019** à **14:33**

Bonjour,

Vous n'êtes pas mariés, donc cette femme n'est pas votre conjointe, elle est votre compagne, rien d'autre. Mariez-vous rapidement et elle aura droit au titre de séjour Vie privée et familiale.

Par **arnaudbugnon**, le **25/02/2019** à **14:53**

En effet, mais moi-même étant juste travailleur et résident en france avec un passeport suisse, cette solution peut aussi fonctionner?

Par **Tisuisse**, le **25/02/2019** à **16:20**

Bien sûr, même si la Suisse n'est pas dans l'Espace Européen, elle est dans l'Espace Schengen.